

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA
SALLE MUNICIPALE, LE 10 DÉCEMBRE 2020, À 18H30, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents : les conseillers Jean-Marc Bélanger, Gaétan St-Jean et Chantal Mélançon, Nancy Gosselin et Michel Cliche, maire.

Est aussi présente : Manon Pouliot, Directrice générale.

Absente : Nicole Therrien

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche, à 18h30.

Lecture de l'avis de convocation, à Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers et Monsieur le maire.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Manon Pouliot, Directrice générale de la municipalité de Clerval :

Que vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du conseil de ladite municipalité pour l'adoption du budget, qui sera tenue le 10 décembre 2020.

Au lieu ordinaire des sessions, à 18h30.

Il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption des prévisions budgétaires 2021 :
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;
3. Avis de motion du règlement 172 pour déterminer les taux de taxes, les tarifs et les compensations pour l'année 2021;

Les délibérations et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget.

Donnée à Clerval ce 2e jour de décembre 2020

Par la Directrice générale, Manon Pouliot

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

2020-12-16

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2021 tel que présentés ci-dessous, avec des revenus et des dépenses équilibrés.

TAXES	
-SUR LA VALEUR FONCIÈRE	321 057 \$
TAXES DE SECTEUR- PLAGE DELISLE	6 950 \$
TAXES SECTEUR PLAGE CAYOUE	3 225 \$
TAXES SECTEUR PLAGE PETITCLERC	2 300 \$
TARIFICATION-SERVICES MUNICIPAUX	156 793 \$
-GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 134 \$
-AUTRES SERVICES RENDUS	25 197 \$
IMPOSITION DE DROITS	16 800 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	1 000 \$
INTÉRÊTS	5 400 \$
AUTRES REVENUS	8 945 \$
-TRANSFERTS INCONDITIONNELS	5 250 \$
-TRANSFERTS CONDITIONNELS	700 261 \$
TOTAL REVENUS :	1 255 312 \$
DÉPENSES	
-CONSEIL MUNICIPAL	35 862 \$
-GESTION FINANCIÈRE & ADM.	134 410 \$
-GREFFE	5 391 \$
-ÉVALUATION	17 486 \$
-AUTRES	7 935 \$
-POLICE	30 070 \$
-SÉCURITÉ INCENDIE	43 663 \$
-VOIRIE MUNICIPALE	661 074 \$
-ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	91 031 \$
-ÉCLAIRAGE DES RUES	5 617 \$
-HYGIÈNE DU MILIEU	70 052 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DEVELOPPEMENT	21 866 \$
-LOISIRS ET CULTURE	63 993 \$
-PISCINES & PLAGES	3 295 \$
-PARCS & TERRAINS DE JEUX	400 \$
BIBLIOTHÈQUE SUBVENTIONS ET BÉNÉVOLES	9 335 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	8 603 \$
TOTAL DÉPENSES :	1 210 083 \$
TOTAL AFFECTATIONS :	77 400 \$
TOTAL AFFECTATIONS ET DÉPENSES :	1 287 483 \$

-32 171\$ REÇU EN 2020 REPORTÉ EN 2021 POUR LE PROJET DE LA MONTAGNE

Adoptée

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

2020-12-16

Attendu que la Municipalité doit adopter chaque année un Programme triennal des immobilisations retenues pour les trois exercices financiers subséquents.

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin et unanimement résolu:

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 et ses modes de financement soit adopté tel que présenté.

2021	Couche de traitement de surface 2 ^e et 3 ^e rang (TECQ et participation municipale)	391 400\$
2022	Berges (taxe foncière, TECQ)	100 000\$
	Entrepôt municipal (taxe foncière)	50 000\$
2023	Rechargement granulaire (taxe foncière, subv)	75 000\$
	Renouvellement équipement de déneigement (taxe foncière, emprunt ou autre)	150 000\$
	Adoptée	

4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 172 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Le conseiller Gaétan St-Jean donne avis de motion pour le règlement 172 pour déterminer les taux de taxes, les tarifs et les compensations pour l'année 2021 et dépose le projet de règlement.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-18

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h39.

Manon Pouliot
Directrice générale

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».